



AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur du Règlement numéro 1328

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée,

QUE le conseil municipal a adopté, le 24 août 2026, le Règlement numéro 1328 décrétant la mise en place d'une circulation à sens unique sur la rue Saint-Nicolas et sur l'avenue Paul-Henri.

QUE les intéressés peuvent prendre connaissance dudit règlement au bureau de la Ville de Montmagny.

QUE le Règlement numéro 1328 entre en vigueur conformément à la loi.

Fait à Montmagny ce vingt-deuxième jour du mois de septembre deux mille vingt-six.

La directrice du greffe
et des affaires juridiques,

Karine Simard, avocate
Ville de Montmagny